

Nombre de conseillers : 11  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 11

## **L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE TREIZE JUILLET**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint PANTALEON  
LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline LASCOMBES, Maire.  
Date de convocation du conseil municipal : le 05/07/2021

**Présents** : LASCOMBES Céline, ROUSSIN Jean-Marie, VALOIS Christophe, FAGE Monique,  
MERCIER Dominique, SAUVAN-MAGNET Nadine, DRANCOURT Bernard, EYDOUX Guy,  
SERRES Olivier, ROUSSIN Françoise.

**Excusé** : SERVES Paul (a donné pouvoir à LASCOMBES Céline)

Secrétaire de séance : ROUSSIN Françoise

Ouverture de la séance à 18h30.

Approbation du compte rendu du CM du 14 juin 2021 par 7 pour et 4 abstentions.

### **GRANDE SALLE DES FETES : PROJETS DE TRAVAUX**

Dans le cadre de travaux de réfection, des devis ont été demandés pour repeindre la grande salle, hall, couloir sanitaire, cuisine et couloir ainsi que les menuiseries intérieures ; également la réfection du pigeonnier. Les élus évoquent aussi le renouvellement des tables et chaises. La commission se réunira pour proposer le choix des couleurs pour les peintures et les modèles pour le mobilier. Ces travaux seront réalisés pour 2022.

En ce qui concerne la petite salle, la machine à glaçons est hors service. Une nouvelle a été rapidement achetée, pour les locations à venir, pour un montant de 1 595 €HT. Aussi l'achat d'un petit congélateur pour 179 €HT. Le Maire propose également le renouvellement des chaises. Les élus approuvent le modèle et valident l'achat de 100 chaises pour un montant de 2 242 €HT.

### **ECOLE : COMPTE-RENDU DU 3<sup>E</sup> CONSEIL D'ECOLE**

Le Maire laisse la parole à Olivier SERRES et Nadine SAUVAN-MAGNET, ayant représenté la municipalité en l'absence de Madame LASCOMBES. Cette dernière apportera les explications au fur et à mesure sur différents points évoqués.

Un point est fait sur le bilan globalement très positif des projets de l'année : sorties scolaires, projets film animation. L'effectif entre départ des CM2 et nouvelles inscriptions

est équilibré. En vue d'une classe découverte en 2022, des actions vont être menées pour aider au financement. Concernant la cantine et le Portail Famille pour la réservation des repas, les débuts n'ont pas été simples et les quelques ratés sont aussi liés à des oublis de la part de parents. Il est préconisé que les parents se mettent leurs propres alertes pour éviter ces oublis. Pour ce qui est de l'appli et de son fonctionnement, des essais vont être réalisés en interne. Les projets de travaux vont être réalisés comme prévus durant les vacances (clôture, cour, peinture au sol...). Des travaux ont été relevés et déjà programmés : les volets roulants de la classe maternelle vont être équipés d'un kit de motorisation, les chasses d'eau des sanitaires des petits.

Lors de ce Conseil, la directrice, Juliette ROCHA, et le corps enseignant ont salué les très bonnes relations avec la municipalité, élus et services administratif et technique.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Centre dramatique des Villages/Spectacle du 4 juillet** : L'organisation s'est bien déroulée, malgré le temps incertain en début de journée. Finalement, le spectacle, Les Vilains, a eu lieu, derrière l'ancienne caserne des pompiers, auquel ont assisté près de 60 spectateurs, ravis de cette représentation. Les organisateurs et les acteurs ont salué l'accueil de la municipalité, l'organisation mise en place et la qualité du repas qui leur a été offert, préparé par l'Auberge. Le Maire fait part de son souhait que ce type d'évènement ait lieu une ou deux fois par an, permettant « à moindre frais » la réalisation de spectacles sur la commune, accessible à tous.

Le 20 juillet au Domaine Urdy aura lieu la représentation officielle de La fille suspendue, et à l'automne la grande salle sera prêtée pour un atelier d'artistes sur une semaine avec une représentation en fin d'atelier.

**Cirque Anthony ROZEL** : comme chaque année, ce cirque est autorisé à s'installer sur la commune une semaine. En retour, il fait un don de 20 € à la municipalité qui est reversé à la coopérative scolaire.

**Défibrillateur cardiaque** : la commission Mutualisation de la Communauté de Communes renouvelle la possibilité de faire un ou des achats groupés pour en diminuer le coût. La commune n'est pas soumise à obligation au vue de la réglementation. Le Maire referra un point aux élus une fois qu'elle aura le coût d'achat d'un appareil et le coût de l'entretien annuel.

**Réseau France Telecom**: FT effectue une large campagne de recensement des points problématiques sur l'ensemble de son réseau. La commission Voirie va répertorier tous ces points.

**Programme Voirie 2021** : La commission va se réunir pour établir un programme de travaux.

**Fête votive le 24 juillet** : Le Maire salue l'organisation de la fête par les membres du Comité, même réduite au vu du contexte.

Séance levée à 20h00.